

# Projet

---

Dans chaque numéro, la *RDA* permet de faire connaître un projet dans un entretien ou un texte rédigé par une (ou des) personne(s) impliquée(s) dans ce projet.

---

## La Paris Arbitration Week

**Catherine Schroeder et Benjamin Siino**

avocats au barreau de Paris, membres du comité d'organisation de la *Paris Arbitration Week*

**Charles Jarroson**

Professeur émérite de droit privé à l'Université Paris-Panthéon-Assas, Directeur de la *Revue de l'arbitrage* et membre du bureau du Comité Français de l'Arbitrage, intervenant à la *Paris Arbitration Week*

**F**ondée en 2017, la *Paris Arbitration Week (PAW)* est une association qui, au travers d'événements organisés chaque année durant une semaine à Paris, rassemble tous les acteurs de la communauté de l'arbitrage international. L'édition 2024 de la *PAW* a réuni plus de 10 000 praticiens de l'arbitrage venus du monde entier. La neuvième édition de la *PAW*, actuellement en cours de préparation, se tiendra du 7 au 11 avril 2025.

Justine Moura et Stanislas Julien-Steffens, doctorants et membres du comité de rédaction en chef de la *Revue de droit d'Assas*, ont pu s'entretenir en novembre 2024 avec Maître Catherine Schroeder, associée du cabinet *Schroeder Arbitration*, et Maître Benjamin Siino, associé du cabinet *Gaillard Bani-fatemi Shelbaya Disputes*, qui sont tous deux avocats au barreau de Paris et membres du comité d'organisation de la *PAW*, respectivement en qualité de co-vice-présidente et de co-président.

Afin de bénéficier du retour d'expérience d'un intervenant régulier lors des conférences de la *PAW*, ainsi que du regard porté par un universitaire sur un tel projet, l'équipe de la *Revue de droit d'Assas*, a également eu la chance de pouvoir s'entretenir en novembre 2024 avec Monsieur le Professeur Charles Jarroson, Professeur émérite à l'Université Paris-Panthéon-Assas, directeur de la *Revue de l'arbitrage* et membre du bureau du Comité Français de l'Arbitrage.

# Entretien avec des membres du comité d'organisation de la *Paris Arbitration Week*

Catherine Schroeder et Benjamin Siino

**Revue de droit d'Assas (RDA) – Pouvez-vous nous parler de la genèse du projet de la Paris Arbitration Week (PAW) ?**

**Catherine Schroeder et Benjamin Siino (Comité d'organisation de la PAW)** – La PAW a été créée en 2017. Parmi les membres fondateurs institutionnels de la PAW figurent des institutions d'arbitrage et des associations, telles que la Chambre de commerce internationale (CCI), l'Association Française d'Arbitrage (AFA), le Comité Français de l'Arbitrage (CFA) et Paris Place d'Arbitrage. Ensemble, ils ont décidé de se réunir pour promouvoir Paris en tant que place d'arbitrage à l'échelle internationale. Dans cette perspective, les membres fondateurs ont créé une association loi 1901 et constitué un comité d'organisation, dont trois postes sont renouvelés chaque année.

Initialement, il s'agissait d'un événement assez restreint. Lors de la première édition, une vingtaine d'événements ont été organisés. Puis, sous l'impulsion du comité d'organisation, le projet s'est développé au fur et à mesure des années et le nombre de partenaires et d'événements académiques a considérablement augmenté.

Une des spécificités de la PAW est la gratuité et l'accessibilité des événements, afin de se rapprocher des principes fondamentaux d'accès à la justice qui caractérisent le système judiciaire français. Il est également essentiel pour nous de réunir, lors de ces conférences, les différents acteurs qui forment la communauté de l'arbitrage international, composée d'avocats, d'universitaires, d'experts, de tiers financeurs, de magistrats, afin de leur permettre d'échanger librement.

Dans un monde en proie à une instabilité géopolitique grandissante, le comité d'organisation de la PAW souhaite tout particulièrement mettre en avant l'unité et la cohésion entre les acteurs de l'arbitrage international.

**RDA – Depuis la première édition, quels sont les principaux changements que vous avez apportés au format de la PAW ?**

**Comité d'organisation de la PAW** – Tout d'abord, le nombre d'événements et de partenaires n'a cessé de croître. Nous sommes en effet passés de 20 événements et 19 partenaires en 2017 à 187 événements et 189 partenaires en 2024. Le calendrier de la semaine est composé majoritairement d'événements académiques et dans une moindre mesure d'événements sociaux, dont notamment un cocktail d'ouverture qui se tient le premier jour de la semaine, dans un lieu emblématique de la ville de Paris, l'Hôtel de Ville.

De nouveaux événements ont également été introduits par le Comité d'organisation au cours des années, dont notamment un événement dédié aux juristes d'entreprise et un autre consacré aux enjeux de développement durable et d'environnement en matière d'arbitrage. De façon plus ludique, le Comité d'organisation a mis en place l'année dernière, une compétition sportive, les PAW Games, à l'occasion des Jeux olympiques, et a renouvelé son association à la traditionnelle *Cruise* sur la Seine.

Parmi les autres nouveautés apportées depuis les premières éditions, peut être mentionnée la création d'un site internet il y a deux ans dans le but de faciliter l'organisation de la PAW, aussi bien pour les participants que pour les partenaires. Ce site a permis de centraliser l'intégralité des événements dans un seul calendrier, mais aussi de simplifier l'inscription des participants aux événements, dès lors que chaque participant dispose sur ce site d'un espace personnel où sont regroupés les événements auxquels il s'est inscrit. L'année dernière, le Comité d'organisation a également ajouté à ce site une librairie digitale qui permet de rassembler les supports écrits, les photos et vidéos qui ont été réalisées au cours des différentes éditions, accessible à tous les utilisateurs du site.

**RDA – La PAW est organisée par un board, un comité d'organisation. Comment ce comité d'organisation est-il constitué et comment sont répartis les rôles entre les différents membres de ce comité ?**

**Comité d'organisation de la PAW** – Le comité d'organisation est composé d'un bureau qui est constitué de deux co-présidents, deux co-secrétaires générales et d'une trésorière. Le comité d'organisation est également composé de six co-vice-présidents qui coordonnent la gestion de différents pôles<sup>1</sup>. Certains pôles s'occupent des partenariats, d'autres des événements sociaux tels que l'organisation du cocktail d'ouverture, d'autres encore des événements académiques. Depuis cette année, nous avons également créé un pôle chargé de gérer les relations de la PAW avec toutes les institutions publiques.

**RDA – L'édition de l'an dernier s'est déroulée pour la première fois sous le haut patronage du ministre de la Justice, Garde des Sceaux. En quoi ce parrainage participe-t-il à la promotion et au développement du droit français de l'arbitrage international ?**

**Comité d'organisation de la PAW** – Ce partenariat, inédit avec le ministère de la Justice, a ajouté une valeur essentielle à notre événement et a contribué à rassembler tous les acteurs de la place de Paris autour d'un projet commun.

Le discours du Garde des Sceaux en ouverture de la PAW a envoyé un message très fort en soulignant le soutien des institutions publiques françaises au monde de l'arbitrage et la nécessaire coopération avec le secteur privé.

L'ensemble des participants ont été particulièrement sensibles à un tel message.

**RDA – Au cours de la dernière édition, la Cour d'appel de Paris a également été pour la première fois partenaire de la PAW. Est-ce que ce partenariat s'inscrivait dans la même visée que le partenariat avec le ministère de la Justice ?**

**Comité d'organisation de la PAW** – Oui, absolument. Nous avons été heureux d'apprendre que la Chambre internationale de la Cour d'appel de Paris souhaitait s'associer également à la PAW. La présence de magistrats aux côtés des praticiens de l'arbitrage constitue une avancée considérable et a permis d'envoyer un message très fort de cohésion et d'unité, qui contribue à renforcer l'image de Paris comme place incontournable de l'arbitrage international.

Ce partenariat, renouvelé cette année, permet d'institutionnaliser un dialogue constructif entre les institutions judiciaires et arbitrales, qui œuvrent ensemble pour la promotion et le développement de l'arbitrage international.

**RDA – Sur votre site internet, il est indiqué que l'une des valeurs fondamentales de la PAW est la « diversité ». Votre comité d'organisation rassemble des acteurs de l'arbitrage international qui travaillent dans différents types de structures, notamment à la CCI, dans des cabinets d'avocats, des fonds d'investissement ou des legal techs. Au-delà de cette diversité professionnelle, la question de la diversité de genre, d'âge et de nationalité est une thématique qui a beaucoup animé le milieu de l'arbitrage international au cours de ces dernières années. Comment veillez-vous à assurer toutes ces formes de diversité au cours de vos événements ?**

**Comité d'organisation de la PAW** – La diversité est en effet une valeur fondamentale que l'on retrouve aussi bien dans l'organisation des événements que dans les thèmes abordés chaque année.

Si certains événements de la PAW, mentionnés plus haut, sont des événements officiels, organisés directement par le comité d'organisation, la grande majorité des événements sont organisés directement et en toute liberté par nos partenaires. Par ailleurs, la PAW offre aussi la possibilité à de nombreux

---

1. La composition détaillée du comité d'organisation de la PAW peut être consultée sur le site internet de l'événement : <https://parisarbitrationweek.com/paw-board/> (consulté le 11 décembre 2024).

ses associations ou organisations à but non lucratif du monde entier d'organiser gratuitement un événement au cours de la semaine.

Pour notre part, et ce depuis la création de la PAW, le discours d'ouverture (*keynote speech*) qui se tient chaque année le premier jour est consacré au thème de la diversité, dans ses formes variées. Il est vrai qu'à une époque, avoir un tribunal arbitral composé uniquement d'hommes était la norme. Aujourd'hui, cela s'est beaucoup diversifié, même si ce n'est sans doute pas encore suffisant et même si ces questions sont portées par beaucoup d'institutions d'arbitrage. C'est la raison pour laquelle nous continuerons à mettre en avant ce thème aussi longtemps que nécessaire et à sensibiliser les différents acteurs de la communauté de l'arbitrage.

L'année dernière, le discours d'ouverture était consacré à la place du handicap dans le milieu professionnel et nous avons été très fiers d'accueillir à cette occasion Florence Gravellier, vice-présidente de la Fédération française de tennis, ancienne championne paralympique de tennis fauteuil et six fois championne de France.

**RDA – Comment s'opère le choix des thèmes des événements au regard des propositions formulées par les cabinets ou les institutions partenaires ?**

**Comité d'organisation de la PAW** – Nous laissons une grande liberté à nos partenaires dans le choix du thème de leurs événements. Cependant, s'il s'avère que plusieurs événements portent sur des thèmes similaires, nous le signalons aux organisateurs concernés afin que le programme de la PAW soit aussi diversifié que possible. Les thèmes abordés sont aussi théoriques que pratiques et couvrent les différents types de procédures (arbitrage d'investissement, arbitrage commercial, recours judiciaires, etc.) et des secteurs d'activité très variés (construction, énergie, infrastructure, minier, hôtellerie, télécommunications, etc.).

Bien que le nombre important d'événements organisés simultanément a pu donner lieu à discussion, la conséquence est en réalité positive quant à la diversité des sujets et la qualité des conférences, les organisateurs cherchant davantage à se démarquer et à traiter de sujets innovants.

**RDA – Est-ce que vous diriez que les thématiques des événements de la PAW reflètent les grandes tendances actuelles de l'arbitrage international ? Quels seront selon vous les sujets phares de la prochaine édition ?**

**Comité d'organisation de la PAW** – L'année dernière, ont été abordés des sujets relatifs à l'intelligence artificielle, aux problématiques liées au changement climatique ou au sport (du fait des Jeux olympiques). De manière générale, les partenaires traitent de sujets d'actualité en faisant intervenir tous les acteurs de la place (avocats, arbitres, professeurs d'université, experts, représentants d'institutions d'arbitrage, magistrats, etc.).

Pour cette édition 2025, au regard de l'actualité de l'arbitrage, nous pouvons nous attendre à ce que plusieurs événements abordent la question des sanctions, de l'exécution des sentences arbitrales rendues sur la base de traités intra-communautaire, de la transition énergétique et des réformes envisagées dans différents pays (tels qu'au Royaume-Uni et en France).

**RDA – Au cours de la dernière édition, deux conférences de la PAW se sont tenues à l'Université Paris-Panthéon-Assas. Avez-vous pour projet de développer de tels partenariats avec les universités et, si oui, dans quelle perspective ?**

**Comité d'organisation de la PAW** – Pour l'édition 2025 de la PAW, nous voulons créer un événement qui rassemble plusieurs universités, dans le but de promouvoir la diversité de l'offre académique française et d'échanger sur l'influence de la pensée juridique française sur le développement de l'arbitrage international dans le monde.

Pour ce premier événement organisé en partenariat avec des universités, nous allons associer les universités parisiennes qui disposent de masters d'arbitrage. L'objectif serait de faire ensuite perdurer cet événement au cours des prochaines éditions de la PAW et d'élargir le cercle des universités impliquées.

**RDA – Ces dernières années, de nombreuses autres « Arbitration Weeks » ont vu le jour dans d'autres villes à travers le monde (par exemple, à Dubaï, Hong Kong, New York, Istanbul ou São Paulo). Vous avez évoqué le particularisme de la PAW, notamment dans la liberté laissée aux organisateurs pour la définition des thématiques abordées. Quelles sont les autres spécificités de la PAW qui lui permettent de se distinguer de ces autres événements ?**

**Comité d'organisation de la PAW** – Comme évoqué, l'une des spécificités de la PAW est la gratuité de la grande majorité des événements, dont le cocktail d'ouverture qui réunit plus de 1 200 personnes.

Une autre singularité de la PAW tient au fait que les événements se tiennent dans différents lieux à Paris. Si beaucoup de partenaires organisent leurs événements dans leurs propres bureaux (dont notamment des cabinets d'avocats), de très nombreux événements sont également organisés dans des lieux publics (hôtels, tribunaux, salles d'audience, etc.).

La création du site et notamment de la librairie digitale, accessible à tous, est une autre des particularités de la PAW, qui vise à renforcer l'échange d'informations au travers de la participation active de nos partenaires.

Enfin, l'une des forces de la PAW est d'avoir su trouver un juste équilibre entre l'organisation d'événements scientifiques et sociaux, en regroupant l'ensemble des acteurs de la communauté de l'arbitrage international. Les participants se réunissent chaque année, réfléchissent ensemble sur la matière et les sujets d'actualités et tissent davantage leurs liens. On retrouve cet équilibre dans le slogan de la PAW : « Learning, Sharing, Celebrating, Together ».

**RDA – Vous avez commencé à évoquer des projets pour l'édition 2025, tel qu'un projet de partenariat avec des universités. Quels sont vos objectifs et vos attentes pour la neuvième édition de la PAW et, à plus long terme, pour les éditions futures ?**

**Comité d'organisation de la PAW** – L'un de nos objectifs principaux est de consolider les relations que nous avons bâties avec des institutions publiques. En 2025, nous aurons pour la première fois un partenariat avec la Cour de cassation et nous souhaiterions pouvoir dans le futur développer également des partenariats avec des institutions publiques européennes.

Nous souhaitons également pérenniser des événements que le comité d'organisation a mis en place pour la première fois lors de l'édition 2024, tels que celui dédié au développement durable ou encore celui consacré aux juristes d'entreprise.

L'objectif est d'être perpétuellement innovants, d'inclure toujours davantage d'acteurs issus d'horizons divers, et de proposer chaque année un événement de référence au cours duquel la communauté internationale aura l'opportunité de se réunir à Paris pour se rencontrer, débattre, échanger au cœur de la ville des lumières.

\* \* \*

# Entretien avec un intervenant régulier de la Paris Arbitration Week

Charles Jarrosson

## RDA – Quelle est la place de la ville de Paris parmi les principales places d'arbitrage à l'échelle internationale ?

**Charles Jarrosson** – La PAW participe à ce que la place de Paris reste l'une des principales places d'arbitrage international à l'échelle mondiale. Pour les arbitrages qui se sont tenus sous l'égide de la CCI en 2023, Paris reste le siège le plus souvent choisi, devant l'Angleterre et la Suisse<sup>1</sup>.

Cela s'explique principalement par deux facteurs. D'une part, Paris est réputée comme une place d'arbitrage très ancienne, qui compte de nombreux spécialistes de l'arbitrage. La place de Paris bénéficie aussi du fait que la CCI a son siège mondial à Paris. D'autre part, la seconde raison est que, souvent les clauses compromissoires ne sont pas rédigées de manière très précise, et il arrive que les parties inscrivent dans la clause compromissoire qu'en cas de litige, l'affaire sera soumise à « l'arbitrage de la Chambre de commerce internationale de Paris ». Le fait d'écrire « de Paris » pourra être interprété comme étant « à Paris ». En conséquence, si le plus souvent, Paris constitue le choix réel des parties, l'arbitrage pourra s'effectuer également à Paris lorsque la clause est ambiguë et qu'elle contient le nom de Paris.

La tendance générale actuellement à l'œuvre dans l'arbitrage international est une certaine dissémination des lieux et des centres d'arbitrage. Pendant longtemps, les procédures arbitrales étaient concentrées dans seulement quelques villes, notamment Paris, Londres, Genève, Zurich et New York. Désormais, d'autres places d'arbitrage ont émergé, telles que Singapour, Hong Kong ou São Paulo.

## RDA – Quel rôle joue, selon vous, la PAW afin de mettre en avant les qualités de Paris en tant que place d'arbitrage ?

**Charles Jarrosson** – La PAW contribue à montrer que Paris est une place d'arbitrage utile et très bien organisée. La PAW s'inscrit dans une démarche de promotion du droit français de l'arbitrage, qui est un droit sophistiqué et favorable à l'arbitrage. Cette démarche est aussi menée par d'autres associations comme Paris Place d'Arbitrage ou le Comité Français de l'Arbitrage notamment à travers la publication chaque trimestre d'un nouveau numéro de la *Revue de l'Arbitrage*. Outre la mise en avant de la qualité du droit français de l'arbitrage, la PAW montre aussi, qu'à Paris, on peut facilement organiser des arbitrages du fait qu'il y a des centres d'arbitrage avec des salles spécifiquement conçues pour accueillir des procédures arbitrales. Ce sont des aspects importants car, quand les parties choisissent le lieu de l'arbitrage, elles veulent avoir l'assurance que, au point de vue de l'organisation matérielle, la procédure arbitrale pourra se dérouler dans de bonnes conditions.

À titre de précision, une distinction doit être faite entre Paris, siège de l'arbitrage, et Paris, lieu de l'arbitrage. Le siège s'apparente au rattachement juridique de l'arbitrage à travers une loi nationale qui est favorable à l'arbitrage. La sophistication du droit français de l'arbitrage joue ainsi un rôle manifeste pour que Paris soit fréquemment choisie comme siège de l'arbitrage. Le siège doit être dissocié du lieu de l'arbitrage qui désigne quant à lui la ville dans laquelle se tiendra matériellement la procédure arbitrale. Paris est tout à la fois un lieu très commode pour les arbitrages, mais aussi un siège adapté. Il

---

1. En 2023, pour les arbitrages CCI, les sièges d'arbitrage les plus populaires étaient la France (99 affaires), devant le Royaume-Uni (85 affaires) et la Suisse (79 affaires) : statistiques issues d'un rapport de la CCI : *ICC Dispute Resolution Statistics: 2023*, 24 juin 2024, p. 11 : [https://iccwbo.org/wp-content/uploads/sites/3/2024/06/2023-Statistics\\_ICC\\_Dispute-Resolution\\_991.pdf](https://iccwbo.org/wp-content/uploads/sites/3/2024/06/2023-Statistics_ICC_Dispute-Resolution_991.pdf) (consulté le 11 décembre 2024).

arrive que des sièges de procédure arbitrale soient fixés ailleurs qu'à Paris, mais que Paris puisse être choisie comme lieu de l'arbitrage.

Le choix de Paris comme siège et lieu de l'arbitrage, ce qui est promu par la PAW, aura d'importantes retombées positives sur un plan économique pour les praticiens de l'arbitrage basés à Paris, que ce soient pour les avocats ou les arbitres exerçant à Paris, mais aussi pour d'autres corps de métier qui vont participer aux procédures arbitrales tels que les interprètes ou les sténotypistes.

**RDA – Vous êtes universitaire et arbitre. Les universitaires sont-ils sollicités pour intervenir lors des événements de la PAW ?**

**Charles Jarroson** – La PAW amène la communauté internationale de l'arbitrage à se rassembler à Paris chaque année durant une semaine. De très nombreux événements sont organisés qui permettent aux praticiens de l'arbitrage international de se rencontrer et d'échanger. J'ai été à plusieurs reprises invité à intervenir lors de conférences organisées lors de la PAW car les professeurs de droit sont régulièrement sollicités pour participer à ces événements. Certaines de ces conférences ont une visée plutôt scientifique, d'autres ont une dimension plus pratique qui est davantage tournée vers les clients des cabinets d'avocats. Souvent, les cabinets d'avocats organisent des événements qui mettent en lumière l'un de leurs domaines de spécialité.

**RDA – À la suite de vos interventions à des événements de la PAW, avez-vous pu observer des répercussions positives sur votre activité professionnelle en tant qu'arbitre ?**

**Charles Jarroson** – On ne sait jamais très bien comment les arbitrages arrivent. On ne sait pas si c'est parce que les gens qui vous ont désigné comme arbitre ont vu votre nom dans des articles ou parce qu'ils vous ont rencontré lors de manifestations professionnelles comme la PAW.

Concernant les profils des arbitres, une évolution peut être notée entre le moment où j'ai commencé à m'intéresser à l'arbitrage, il y a déjà quelques dizaines d'années, et aujourd'hui. Avant, les arbitres et le monde de l'arbitrage étaient très européens. Les arbitres étaient beaucoup d'anciens hauts magistrats, des professeurs de droit d'un âge canonique et seulement quelques avocats. Progressivement, ce sont les avocats qui ont pris la main sur l'organisation de l'arbitrage international, avec l'arrivée à Paris de nombreux cabinets internationaux. Aujourd'hui, les arbitres sont très majoritairement des avocats d'affaires et la place des universitaires dans les nominations en tant qu'arbitres est numériquement beaucoup moins importante qu'autrefois.

**RDA – Diriez-vous que l'on assiste actuellement à une professionnalisation de la fonction d'arbitre ?**

**Charles Jarroson** – Un autre phénomène qui est relativement récent est qu'il y a maintenant à Paris de plus en plus de cabinets que l'on peut qualifier de « boutiques d'arbitrage ». Ce sont des cabinets indépendants de taille petite ou moyenne qui ont été fondés par des avocats qui étaient auparavant associés dans de grandes structures. La création de ces boutiques vise à leur permettre de se concentrer essentiellement voire exclusivement sur leurs activités en tant qu'arbitres, et non plus en tant que conseils de parties à des procédures arbitrales, mais aussi à éviter les conflits d'intérêts qui peuvent être fréquents dans des cabinets d'avocats de dimension mondiale et qui obligent les avocats à devoir refuser d'intervenir dans des dossiers. Avec les boutiques, il y a désormais beaucoup plus d'arbitres potentiels à Paris qu'il n'y en avait il y a une vingtaine d'années et on peut donc, en effet, affirmer qu'il y a une nette professionnalisation de la fonction d'arbitre.